



# 27/03/2025 BRÈVES

## CSSCT e.SNCF



SCANNE MOI

Votre équipe  
UNSA-Ferroviaire !

CSSCT



## RÉORGANISATION DES ÉQUIPES à la Direction Réseau de Collecte (DRC) au 01/04/25

Les activités de production liées aux opérations réseaux seraient regroupées au sein d'un même département de DRC, afin de centraliser les experts réseau et de concentrer les compétences et les connaissances. Le département CERI est déplacé dans le département "Prod et Opérations réseaux".

Des activités bougent, des process seront améliorés. Le but est également de diminuer la dépendance au centre de service CERI.

Il y aura des ré-internalisations de postes du CERI dans les mois à venir pour reprendre la technicité. Les enjeux de cette réorganisation sont critiques, des marchés importants seront à gagner dans les années à venir.

### Réduction de 4 à 3 départements :

- **DIOS (Innovation, Offres et Services)** : création d'un pôle dédié aux offres intégrées ;
- **Architecture Réseau** : pas de changement ;
- **Production & Opérations Réseau** : recentrage des activités pour une meilleure coordination.
- **Évolutions de postes** : création de nouveaux rôles stratégiques (adjoint DIOS, référent cybersécurité...).
- **Aucun impact sur la rémunération, les effectifs ou la localisation des agents.**

# UNE ÉVOLUTION DE L'ÉQUIPE AUSIRHIS est mise en œuvre au 1<sup>er</sup> mai

Les agents d'AUSIRHIS assistent les utilisateurs pour les applications du SI RH.  
Sur le modèle de Chambéry, où l'équipe est polyvalente, le but de cette évolution est de rendre également polyvalentes les équipes de Lyon et de Saint-Denis.

## L'évolution consiste donc à :

- **Fusion des pôles** : suppression du pôle Habilitations et Réorganisations, avec intégration de ses missions aux pôles DISCOH et GU ;
- **Réorganisation des effectifs** : suppression de deux postes de management et création d'un poste d'assistance utilisateur/habilitations ;
- **Développement des compétences** : montée en expertise des agents sur la base du volontariat.



## DES SUPPRESSIONS DE POSTES à la Direction Design et Développement (D2D)

### La D2D est désormais composée de 432 salariés :

- **Saint Denis** : 229 salariés
- **Lille** : 12 salariés
- **Charleville-Mézières** : 22 salariés
- **Strasbourg** : 8 salariés
- **Lyon** : 59 salariés
- **Marseille** : 27 salariés
- **Toulouse** : 15 salariés
- **Bordeaux** : 9 salariés
- **Nantes** : 51 salariés

Beaucoup d'agents sont issus d'une reconversion à la suite du dispositif UPtoDEV. Des agents ont rencontré des difficultés pour tenir un poste de développeur après leur affectation. Ils ont donc manifesté le souhait d'une mobilité, tandis que d'autres n'ont pas eu le choix.

Afin d'assurer l'équilibre financier de la direction D2D, il a été décidé de ne pas remplacer ces collaborateurs. Il a donc été acté de supprimer 11 postes de développeurs (10 classes 5 et 1 classe 6) au 1<sup>er</sup> mai 2025 (Lyon : 2, Marseille : 1, Nantes : 1, Saint-Denis : 5, Toulouse : 2).

Ces agents bénéficieront du GRH00910 avec toutes les mesures d'accompagnement associées. Un point sera effectué régulièrement par la CSSCT pour accompagner les agents.

**N'hésitez pas à contacter les membres CSSCT UNSA-Ferroviaire qui sont mobilisés pour vous accompagner**

La direction se donne un délai de réflexion pour statuer sur d'autres postes.

En effet, 14 autres agents sont identifiés en difficulté par la direction D2D (Saint-Denis : 7, Lille : 1, Lyon : 3, Marseille : 1, Toulouse : 1, Nantes : 1). Une montée en compétence va leur être demandée, et un point sera fait en fin d'année.

Un accompagnement et un suivi sera effectué pour maintenir ces agents sur leur poste.

Des points de suivi trimestriels avec la CSSCT seront effectués.

**L'UNSA-Ferroviaire sera extrêmement vigilante à l'accompagnement des agents en question.**



### **31** Mise en œuvre du projet :

- **01/05/2025** : pour la suppression des 11 postes ;
- **01/01/2026** : si la mobilité est envisagée pour certains des 14 collaborateurs accompagnés jusqu'en fin 2025, leurs postes seront supprimés.

**Information et consultation du CSE le 24/04/2025.**